

## La brigade environnement et incivilités veille au grain

**Intercommunalité.** Elle a pour mission de repérer les dépôts d'ordures sauvages.



■ Jean-Pierre Hilaire patrouille dans les rues avec son véhicule. L'employé cherche les indices sur l'identité du propriétaire.



Le véhicule de fonction de Jean-Pierre Hilaire ne passe pas inaperçu, avec son sigle "Brigade environnement et incivilités", gravé sur les portières. « C'est important d'être présent et d'être vu », explique cet employé de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence (CCBTA), dont la mission est de repérer les dépôts d'ordures hors délais réglementaires ou des dépôts sauvages.

Comme souvent, le vendredi, il patrouille à Jonquières. Il est accosté par un grand-père qui lui demande des documents sur le tri sélectif, « pour son petit-fils qui a un exposé à faire ». Le volet prévention, explication, pédagogie est un des aspects importants de son métier. « On a fait énormément d'efforts de pédagogie

mais après, on doit passer à la répression. Aujourd'hui, les gens ne peuvent pas dire qu'ils ne savent pas », explique Jean-Pierre Hilaire qui patrouille dans les communes les jours où elles ne sont pas concernées par le ramassage des ordures ménagères.

### Photo et constat

Son véhicule tourne dans toutes les rues. Dans l'une d'elles, en plein centre-ville, une poubelle éjectée déverse son contenu sur la chaussée. L'officier, assermenté, frappe à la fenêtre pour demander à la propriétaire de remettre de l'ordre. La dame s'exécute immédiatement en ramassant tout. Elle échappera à un PV. « Pour cette fois... » Le brigadier est ensuite appelé par des agents de nettoyage de la voirie qui ont repéré des sacs

dans un petit passage piéton. Armé de gants épais, Jean-Pierre Hilaire fouille le sac en cherchant des indices sur l'identité du propriétaire, et découvre un nom sur des papiers administratifs. La pro-

cédure prévoit de faire une photo et un constat d'infraction, transmis à la comptabilité de la CCBTA. La personne sera également convoquée.

CATHERINE MILLE  
cmille@midilibre.com

### 20 670 € d'amende depuis 2015

Depuis 2015, la somme des PV liées à ces infractions est de 20 670 € (97 PV). La majorité concerne des dépôts de poubelles hors délai (130 €).

En 2018, seize amendes ont été acquittées, dont treize sur la seule commune de Jonquières-Saint-Vincent. C'est là, où la brigade a le plus de travail. « Mais les choses se sont énormément améliorées. Il y a quelques années, c'était

vraiment le bazar », note Jean-Pierre Hilaire. L'amende pour un dépôt d'encombrants est de 200 €. Elle se monte à 600 € pour un dépôt sauvage en pleine nature. « Ils sont très difficiles à verbaliser, car il faut prendre les gens sur le fait. Et si le terrain est privé, nous devons avoir l'autorisation du propriétaire pour intervenir. » Trois PV à 600 € ont été dressés en 2018, dont deux à Fourques.

## À Beaucaire, 180 procédures par la police municipale

Lors de sa création, en 2015, la Ville de Beaucaire n'a pas souhaité intégrer le dispositif de la CCBTA, préférant conserver cette mission qu'elle a confiée à sa police municipale.

La municipalité précise que, « ces derniers mois plusieurs centaines d'enquêtes ont été effectuées pour tenter de trouver l'identité des personnes sortant des sacs-poubelles hors

délais autorisés. Plus de 180 procédures ont été enclenchées. Le maire a opté pour une procédure peu commune », explique Yoann Gillet directeur de cabinet du maire. Le procès-verbal est rédigé par les agents puis envoyé directement à l'officier du Ministère public, lequel requiert le commissariat. « Les personnes concernées sont convoquées à une

audition, ce qui fait son effet. L'amende de 68 € est ensuite signifiée. Elle sera majorée en cas de récidive. Nos agents travaillent à des heures différentes, afin d'augmenter les résultats. Depuis mars, ils débutent certains jours dès 5 h 30 pour lutter contre les déjections canines. Sur ce sujet, les choses sont encore plus complexes, car il faut prendre les

gens sur le fait. Le centre de vidéosurveillance municipal, bientôt renforcé de dix-huit caméras supplémentaires, vient en aide aux agents. Le maire demande d'ailleurs aux Beaucairois de ne pas hésiter à signaler à la municipalité des faits constatés (lieux, horaires) pour que nos agents interviennent de manière ciblée », conclut Yoann Gillet.